



Conseil de la Ville

Règlement RV-2005-03-63 modifiant le Règlement sur le plan d'urbanisme numéro 127 de l'ex-Ville de Lévis

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Plan des affectations du sol et des densités d'occupation**

La carte 2 intitulée « *Affectations du sol et densités d'occupation* » que l'on retrouve à l'annexe « A » du *Règlement sur le plan d'urbanisme* numéro 127 de l'ex-Ville de Lévis est modifiée par l'agrandissement de l'aire d'affectation « *pôle commercial régional* » à même une partie de l'aire d'affectation « *Habitation de très faible densité (7 log./ha et moins)* », le tout tel qu'illustré au plan joint au présent règlement comme annexe « A ».

Adopté le 18 avril 2005

(signé) Jean Garon

Jean Garon, maire

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 8 JUIN 2005